

Relevé de conclusions du CS IMMM du 08/10/2024

Présent(e)s : B. Arnaud, G. Brotons, P. Daniel, N. Delorme, M. Edely, C. Legein, V. Maisonneuve, A. Martel, P. Pasetto, C. Saluzzo, G. Vaudel

Excusé(e)s : V. Montembault, P. Ruello

Ordre du jour : Contrats doctoraux établissement (CDE) et cofinancement.

Pourquoi ce point à l'ordre du jour ?

- O. Colombani a besoin d'un demi-contrat doctoral pour cofinancer une thèse dans le cadre d'un aap de l'ILLL (deadline: fin du mois). Il viendra nous présenter le projet.
- Il l'a déjà présenté au VPR et aux directions de l'IMMM et de l'ED et lors de la discussion qui a suivi, nous avons évoqué à nouveau avec le VPR l'aap Allocations doctorales cofinancées de la région (*) auquel l'IMMM doit pouvoir répondre avec une partie de ses projets de thèse. Ceci nécessite de la souplesse mais le VPR a donné son accord de principe. D'ailleurs, ou de plus, LMU va consacrer le demi CDE de l'aap Angers-Le Mans, qui ne sera pas lancé en 2025, au cofinancement d'une thèse dans le cadre de cet aap.

Avis du CS ?

- 1) Si sujet thèse d'une demande de CDE répond aux critères de l'aap Région, dépôt aap Région ?
- 2) Si oui, cofinancement (attribution d'un ½ CDE) de thèse en cas de succès d'Olivier à l'aap de l'ILL ?

(*) <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/allocations-doctorales-cofinancees>

Répondre aux enjeux sociétaux en élargissant le socle des connaissances fondamentales - en 2023, les 4 thématiques retenues sont : Cybersécurité / Energies renouvelables (EMR, Hydrogène...), Gestion durable de l'environnement, eau (qualité, quantité...) et biodiversité, Recyclage et valorisation des déchets.

Après avoir assisté à la présentation d'O. Colombani, les membres du CS se sont exprimés et ont majoritairement fait part de leur avis défavorable à la demande d'O. Colombani, pour des raisons d'équité vis-à-vis des collègues, l'appel à candidatures de la campagne CDE 2025 n'ayant pas encore eu lieu. La difficulté pour la thématique POL de pouvoir présenter d'autres demandes, sans que les collègues de la thématique n'aient été préalablement informés, en cas d'attribution d'un ½ CDE à O. Colombani, a aussi été évoquée.

Les membres du CS sont favorables au dépôt de demandes de cofinancement de thèse dans le cadre de l'aap Allocations doctorales cofinancées de la région et plus généralement au cofinancements de thèse avec les CDE attribués à l'IMMM. Ils invitent donc O. Colombani à répondre l'appel à candidatures de la campagne CDE 2025.

Pour la direction de l'IMMM, C. Legein